

## Des Dissensions entre Victimes

On parle de « dissensions entre les victimes ».

**Les victimes sont des enfants qui ont subi des violences et qui ont accepté de le dire tout haut.**

Ils sont tous différents :

- Ils n'ont pas tous été scolarisés au même moment.
- Ils n'avaient pas tous le même statut (internes, demi-pensionnaires, externes).
- Ils n'ont pas subi les mêmes violences.
- Ils pouvaient être à la fois auteurs et victimes.
- Ils n'ont pas vécu les mêmes conséquences.
- Ils n'ont pas tous les mêmes besoins en termes de soutien.
- Ils n'ont pas tous les mêmes aspirations en termes de reconnaissance.
- Ce qui les rassemble, c'est d'avoir fait l'effort de porter plainte pour que leur statut de victime soit reconnu officiellement en s'adressant à la justice et de se heurter à la prescription qui protège ceux qu'ils ont mis en cause. Aujourd'hui, ils tournent en rond dans l'attente d'une réponse qui ne vient pas.

Si des dissensions existent entre les victimes, c'est dans leur représentation :

- Un lanceur d'alerte qui a accompli l'exploit de réveiller des centaines de mémoires endormies et qui s'est posé en porte-parole incontesté jusqu'à ce que son profit personnel l'emporte sur l'intérêt commun.
- Un Collectif censé réunir toutes les victimes, mais dont les contours indéfinissables ne pouvaient plus masquer l'absence d'objectifs et de concertation.
- Un groupe Facebook fermé censé permettre aux victimes de communiquer, où il leur a fallu montrer patte blanche pour entrer, mais où elles se sont retrouvées noyées sous une multitude de personnes extérieures et dont elles pouvaient être exclues pour une simple divergence d'opinion avec des censeurs agressifs.
- Des exclus qui ne pouvaient plus communiquer avec la majorité de leurs camarades victimes.
- Quelques électrons libres qui tentent de faire entendre leur voix.
- Celles qui se sont regroupées dans une petite association militante qui dérange pour avoir, au-delà des personnes mises en cause, désigné clairement les organisations responsables des violences et entrepris de les citer devant des juridictions parallèles qui ne connaissent pas la prescription.
- Celles qui se lassent de voir que rien n'avance et qui retournent dans le silence.
- Celles qui n'osent pas s'exprimer pour se faire connaître.
- Celles qui refusent de s'exprimer par convictions personnelles.
- Celles qui se terrent de peur de se faire reconnaître comme auteurs de violences.